

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 20

Convocation du :
06.12.2022

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoint, MM. CHAZERAND, TAUBATY, FANTOLI, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, BOUDRY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. BRUNIAUX, MEYNIER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme GRESSER pouvoir à Mme DEPIERRE
M. CHUARD pouvoir à M. PETIGNY
M. MARTI pouvoir à M. MOLIN

SECRETARE DE SEANCE : M. MEYNIER Pierre

***Engagement des crédits
d'investissement avant
vote des budgets
primitifs***

Mme la Maire expose à l'Assemblée,

Que dans l'attente du vote du budget primitif, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser en 2023 l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés aux budgets de l'exercice précédent.

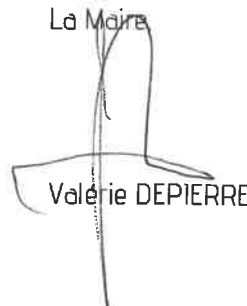
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise dans l'attente du vote des budgets primitifs 2023 l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés aux budgets de l'exercice précédent.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 20 décembre 2022

La Maire


Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,




Pierre MEYNIER